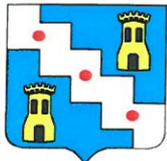


Mairie de CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

Mairie de CHEVINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 1 – Séance du 22 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

**Absents excusés** : Catherine DUCROUX pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Emmanuelle SECCIA pouvoir donné à Christian DERBOUL, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Sophie DOURS pouvoir donné à Richard CHERMETTE.

**Date de convocation** : 17 octobre 2024

**OBJET : Choix du Maître d'œuvre - Projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes**

**Vu** la délibération n° 1 du 2 juillet 2024 autorisant le Maire, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes, à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché à intervenir,

**Vu** le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres en date du 17 octobre 2024,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Chevinay a lancé une consultation afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de définir et de suivre les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes.

Les entreprises étaient invitées à remettre leur offre le 26 septembre 2024 avant 12h00. Huit entreprises ont répondu dans les délais impartis : IDONEIS, EKA, AYDOSTIAN, T. MAENNEL, AUA, ESCALE, TABULA RASA, HAUS. Suite au rapport d'analyse des offres, l'entreprise ESCALE Architectes a été retenue pour un montant de marché de 90 050,00 € HT, soit 108 060,00 € TTC, par la Commission d'Appel d'offres, au vu des critères de notations pour ce marché public.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes à l'entreprise ESCALE Architectes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché en procédure adaptée avec l'entreprise **ESCALE Architectes pour un montant de de 90 050,00 € HT, soit 108 060,00 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier (paiement, avenant...) et à son financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture